

SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

**6 OCTOBRE 2018
SUPER LOTO
SALLE POLYVALENTE**

OUVERTURE DES PORTES À 16H . DEBUT DU LOTO À 19H

1 - DÉROULEMENT DU LOTO

PREMIÈRE PARTIE

CARTONS VERTS

**CARTON SEUL 2€ PRIX UNIQUE
PLANCHE DE 4 CARTONS 5 € PRIX UNIQUE**

LOTS CONCERNÉS :

Console de jeu NINTENDO SWITCH, machine à café TASSIMO, appareil photo NIKON, carton de 6 bouteilles de champagne NICOLAS FEUILLATTE, 1 bon d' achat CARREFOUR de 100 €, tablette LOGICOM, nettoyeur hp KARCHER K2, plancha, grille pain, montre femme,

DEUXIÈME PARTIE

CARTONS VERTS

**CARTON SEUL 2 € PRIX UNIQUE
PLANCHE 4 CARTONS 5 € PRIX UNIQUE**

LOTS CONCERNÉS :

Vélo assistance électrique TOPLIFE, téléviseur HITACHI 108 cm, bon d' achat CARREFOUR de 100 €, ordinateur portable THOMSOM, machine à café DELONGHI, montre homme USHUAÏA, machine à bière SEB, micro onde, service de vaisselle 18 pièces.

TROISIÈME PARTIE

CARTONS IVOIRE

**CARTON SEUL 20 € PRIX UNIQUE
PLANCHE 4 CARTONS 50 € PRIX UNIQUE
PLANCHE 8 CARTONS 60 € PRIX UNIQUE**

LOTS CONCERNÉS :

Voiture DACIA SANDERO AMBIANCE SCE 75, CLÉS EN MAIN (pack prêt à partir, carte grise, option roue de secours) .

Aspirateur ROWENTA AIR FORCE 360

2 - RÉGLEMENT

- 1) Seuls les cartons et planches mis à disposition par le comité des fêtes de Saint Pierre de Varengewille seront acceptés pour participer à ce LOTO.
- 2) Seuls les participants majeurs à la date du loto pourront prétendre participer au tirage de la voiture.
- 3) Le fait de participer aux tirages de ce loto implique l'acceptation pure et simple du règlement émis par le comité des fêtes de Saint Pierre de Varengewille.
- 4) Seuls le président avec la vice-présidente du comité des fêtes de Saint Pierre de Varengewille ou un autre membre du comité en cas d'absence de l'un des deux sont habilités à régler tout litige non prévu par ce présent règlement.
- 5) En cas d'ex-aequo lors d'un tirage, les joueurs concernés se verront proposer un sac de jetons dans lequel ils puiseront. Le plus petit numéro tiré désignera le gagnant. En cas d'ex-aequo pour la voiture, un tirage sur une ligne d'un carton unique désignera le gagnant. Les joueurs devront soit choisir une carte de celles qui sont en leur possession soit en choisir une parmi les cartes disponibles. Avant le tirage entre les joueurs ex-aequo, toutes les cartes et planches seront ramassées sauf celle que les finalistes désireront conserver s'ils le souhaitent.
- 6) Seul un gagnant par tirage sera accepté (pas de lot de consolation).
- 7) Ne pas démarquer avant d'y avoir été invité par le meneur de jeu. Toutes réclamations éventuelles ne seront pas recevables.
- 8) Chaque participant doit faire savoir rapidement et à haute voix dès qu'il a gagné. Si la boule suivante a été tirée avant que le gagnant ne se soit fait connaître, cela entraînera automatiquement la perte du lot.
- 9) Les cartons et les planches de jeu devront avoir été validés par les membres du comité des fêtes lors du paiement de ces cartons ou planches. Tout carton ou planche non validé entraînera la perte du lot éventuellement gagné lors d'un tirage.
- 10) Une pause dont la durée sera définie par les responsables du comité des fêtes sera effectuée entre chaque partie.
- 11) Chaque joueur devra valider son inscription par l'achat au minimum d'un carton de 20 € correspondant à la partie incluant le tirage de la voiture. Le bulletin d'inscription fourni au bas de ce règlement ou disponible sur le blog de Saint Pierre de Varengewille, rubrique associations/ comité des fêtes/loto 2018 devra être rempli dans sa totalité et envoyé avec le montant total des cartons et/ ou planches réservés à : COMITÉ DES FÊTES, MAIRIE, 76480 SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE, Ce bulletin pourra aussi être déposé en mairie dans l'urne prévue à cet effet. Toute inscription non complète et/ou sans règlement des cartons réservés ne sera pas retenue.
- 12) Tout participant adulte ou non pourra être exclu de la salle de jeu en cas de troubles répétés constatés soit par des membres du comité des fêtes soit par d'autres participants. Cette exclusion entraînera bien sûr la perte du droit de jouer. Il n'y aura pas de remboursement des cartons ou planches de jeu en possession de la personne exclue.
- 13) Tout trouble grave à l'ordre public lors de la manifestation pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.
- 14) Lors du tirage de la voiture, celle-ci sera remise à l'heureux gagnant dès lors qu'il aura fourni les documents administratifs nécessaires à l'obtention du véhicule (permis de conduire, justificatif de domicile, assurance...) .
- 15) Une réception sera organisée avec la succursale fournissant le véhicule et les clés seront remises définitivement au nouveau propriétaire. Ceci pourra éventuellement être effectué en présence d'un ou plusieurs journalistes locaux.

Le véhicule pourra être remis la semaine suivante au gagnant si tous les documents administratifs ont bien été validés. Le comité des fêtes de Saint Pierre de varengewille décline toute responsabilité en cas de retard de livraison qui ne serait pas de son fait. Le gagnant sera contacté et une date sera convenue en accord avec tous les intervenants.

3 RÉSERVATION

- 1) Le nombre de places étant limité, il est prudent de réserver .Toute réservation devra être réceptionnée par le comité des fêtes avant le 3 octobre 2018. pour cela il suffit de télécharger et d'imprimer ce bulletin de réservation joint à ce règlement ou de le télécharger sur le blog de Saint Pierre de Varengewille/ associations/comité des fêtes/ loto 2018. Il pourra aussi être disponible chez les commerçants de Saint Pierre de Varengewille.
- 2) remplir complètement le bulletin, joindre le chèque de réservation ou les espèces et déposer le tout dans l'urne de la mairie de Saint Pierre de varengewille, ou de l' envoyer à :

**COMITE DES FÊTES
MAIRIE
76480 SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE**

TOUT BULLETIN NON CORRECTEMENT REMPLI (non signé, sans paiement), NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

- 3) Les personnes non inscrites ne seront autorisées à entrer qu'en fonction des places encore disponibles et sur achat minimum d' un carton de 20 € correspondant à la partie incluant le tirage de la voiture.

4 - BULLETIN D' INSCRIPTION

À télécharger, découper, remplir, signer et envoyer à l' adresse ci- dessus.

SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

LOTO DU 6 OCTOBRE 2018

BULLETIN D' INSCRIPTION

NOM : **PRÉNOM :**

RUE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TÉLÉPHONE :

NOMBRE DE JOUEUR(S) :

NOMBRE DE CARTON(S) à 2 € : x 2 = €

NOMBRE DE CARTON(S) à 5 € : x 5 = €

NOMBRE DE CARTON(S) à 20 € : x 20 = €

NOMBRE DE CARTON(S) à 50 € : x 50 = €

NOMBRE DE CARTON(S) à 60 € : x 60 = €

TOTAL : = €

J' ai lu et accepte ce présent règlement :

SIGNATURE :